

Communiqué de presse succinct

## **Une étude de faisabilité indépendante démontre les avantages d'un PPP au Gothard**

*Zurich/Berne, le 8 mars 2012* C'est avec un vif intérêt que l'Association PPP Suisse a pris connaissance de l'étude indépendante portant sur le financement privé d'un deuxième tunnel routier au Gothard, présentée la semaine dernière par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie. L'étude révèle que la construction d'un deuxième tube au Gothard ainsi que la rénovation des tubes existants pourraient être financées et exploitées intégralement par le secteur privé. En 2009, le groupe d'experts «Transports» de l'Association PPP Suisse était déjà parvenu à cette conclusion dans le cadre d'une étude: ces spécialistes indiquaient en effet à l'époque que la réalisation du projet serait non seulement faisable dans le cadre d'un partenariat public-privé, mais qu'elle serait aussi avantageuse à divers points de vue: le partenaire privé assumerait la responsabilité totale de l'ouvrage pendant une durée contractuelle de 30 ans, de l'étude jusqu'à l'exploitation et à l'entretien. Une répartition des risques entre l'État et le partenariat privé, la nécessité d'optimiser les frais globaux sur un cycle de vie ainsi que des modèles de financement plus flexibles auront probablement à long terme une influence positive sur le budget de la Confédération pour les routes nationales.

Faire construire ou non un deuxième tube routier reste une décision de politique des transports, un choix sur lequel l'association ne prend pas position. S'il est décidé de réaliser un deuxième tube, elle appelle toutefois la Confédération à comparer sans réserves et ouvertement la variante du partenariat public-privé à la réalisation classique. L'association est persuadée que l'optimisation des coûts, orientée cycle de vie, l'approche de la rentabilité globale des investissements en tenant compte également des frais consécutifs et de la durabilité ainsi que la prise en compte des coûts liés aux risques dès l'examen des variantes conduiront à une transparence beaucoup plus grande des frais globaux liés au projet (coûts du cycle de vie) et pourront ainsi contribuer à une diminution des risques pour les pouvoirs publics et les usagers. Une décision définitive quant à la réalisation dans le cadre d'un partenariat public-privé ne pourra être prise qu'à l'issue d'une première phase concrète de développement du projet et d'une comparaison approfondie de la rentabilité par rapport aux procédures d'adjudication conventionnelles.

### **Plus de plus amples informations:**

Lorenz Bösch, Président de l'Association PPP Suisse

tél. 079 426 54 19

Niklaus Lundsgaard-Hansen, président du groupe d'experts  
«Transports» de l'association

Tél. 031 310 50 01